

**COMMISSION D'ÉQUIVALENCE POUR L'ACCÈS
AUX CONCOURS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES**

2, rue de Lobau
75196 PARIS Cedex 04
www.paris.fr
drh.ceacap@paris.fr

Nom :

Prénom :

**DOSSIER DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE
POUR L'ACCÈS AUX CONCOURS
DE CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL·E D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
SPÉCIALITÉ INFIRMIER·ÈRE**

Cadre réservé à la commission d'équivalence

Date d'arrivée :

N° de dossier CEACAP :

N° de dossier CEP :

PRÉAMBULE

Vous possédez le diplôme d'Etat d'infirmier·ère et vous envisagez de vous inscrire au concours de cadre de santé paramédical·e dans la spécialité infirmier·ère organisé par une des administrations parisiennes **mais vous ne possédez pas le diplôme de cadre de santé** exigé pour l'inscription à ce concours.

La commission d'équivalence des diplômes requis pour l'accès aux concours des administrations parisiennes a été créée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié et l'arrêté du 19 juin 2007 modifié.

Elle permet à un·e candidat·e de faire valoir un autre diplôme et/ou une expérience professionnelle en lieu et place du diplôme initial exigé pour accéder à un concours.



dans tous les cas, vous devez être titulaire du diplôme initial exigé pour exercer la profession à savoir le **diplôme d'Etat d'infirmier·ère** pour déposer une demande d'équivalence pour le concours de cadre de santé spécialité infirmier·ère.



cette demande d'équivalence ne dispense ni de l'inscription au concours visé pendant les dates réglementaires, ni du passage des épreuves du concours.

| Quelles rubriques renseigner ? | Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France | Je souhaite faire valoir mon diplôme étranger | Je souhaite faire valoir mon expérience professionnelle | Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France ET mon expérience professionnelle | Je souhaite faire valoir mon diplôme étranger ET mon expérience professionnelle |
|---|---|---|---|---|---|
| Rubrique 1 : identification | X | X | X | X | X |
| Rubrique 2 : diplômes obtenus en France | X | | | X | |
| Rubrique 3 : diplômes obtenus à l'étranger | | X | | | X |
| Rubrique 4 : votre expérience professionnelle | | | X | X | X |



Vous devez utiliser la page 6 « votre expérience professionnelle » autant de fois que nécessaire. Par exemple : 3 expériences = 3 x la page 6 renseignée.

Avant de déposer toute demande, n'oubliez pas de consulter la notice explicative, qui reprend en détail les cas d'équivalence.

Rappel quant à l'expérience professionnelle requise, non complétée par un diplôme :

Il faut justifier d'une activité professionnelle salariée ou non salariée :

- pendant une durée totale cumulée d'au moins 3 ans à temps plein,
et
- dans l'exercice d'une profession comparable par sa nature et son niveau à celle de **cadre de santé dans la spécialité infirmier·ère.**

| | | |
|-------------------|---------------------------------------|--------|
| SOMMAIRE : | 1. Identification du·de la candidat·e | page 3 |
| | 2. Diplômes obtenus en France | page 4 |
| | 3. Diplômes obtenus à l'étranger | page 5 |
| | 4. Votre expérience professionnelle | page 6 |
| | 5. Liste des pièces à fournir | page 7 |

2. DIPLÔMES OBTENUS EN FRANCE

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation relevant du domaine d'activité de la profession de cadre de santé paramédical-e, soit du domaine de la santé.

| DIPLÔME PRÉPARÉ ET <u>OBTENU</u> | SPÉCIALITÉ ÉVENTUELLE | NIVEAU DE CERTIFICATION DU DIPLÔME * | AUTORITÉ OU ORGANISME AYANT DELIVRÉ LE DIPLÔME OU DISPENSÉ LA FORMATION | ANNÉE D'OBTENTION |
|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|-------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

* Exemples :

| Diplôme | Ancienne certification | Nouvelle certification (au 10/01/2019) |
|------------------------|------------------------|--|
| BEP, CAP | niveau V | Niveau 3 |
| Baccalauréat | niveau IV | Niveau 4 |
| BTS, DUT | niveau III | Niveau 5 |
| Licence, Maîtrise | niveau II | Niveau 6 |
| DESS, Master, Doctorat | niveau I | Niveau 7 ou 8 |

Attention : tout diplôme présenté incomplet (sans relevé de notes et/ou justificatif du contenu des études...) pourra être écarté par la commission.

Se reporter à la page 7, rubrique ①, pour la liste des documents à fournir.

3. DIPLÔMES OBTENUS À L'ÉTRANGER

Mentionnez ci-dessous, par ordre chronologique, de la plus récente à la plus ancienne, les différentes formations diplômantes que vous avez suivies.

Les noms de diplômes et d'établissements devront être écrits en alphabet latin, en respectant l'intitulé de la langue d'origine.

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation relevant du domaine d'activité de la profession de cadre de santé paramédical-e, soit du domaine de la santé.

| DATES DE FORMATION (début et fin) | ÉTABLISSEMENT | NOM DU DIPLOME PRÉPARÉ | DATE D'OBTENTION | PAYS DE DÉLIVRANCE |
|-----------------------------------|---------------|------------------------|------------------|--------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Attention : tout diplôme étranger présenté incomplet (sans traduction officielle, sans justificatif du contenu des études, sans attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC-NARIC...) pourra faire l'objet d'un rejet par la commission pour défaut de pièces justificatives.

Se reporter à la page 7, rubrique ②, pour la liste des documents à fournir.

4. VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Rappel : seule est prise en compte l'expérience professionnelle comparable par sa nature et son niveau aux fonctions de cadre de santé paramédical·e.

Les périodes de stages ou de formation ne peuvent être prises en compte au titre de l'expérience professionnelle.

Rédiger autant de pages que d'expériences professionnelles.

Par exemple, 3 expériences professionnelles = 3 fois les questions ci-dessous renseignées.

| | |
|---|---|
| EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE N° ... : | |
| Employeur·euse (nom et adresse), par exemple : hôpital, clinique, cabinet ou laboratoire privé, crèche... | Période d'exercice : Du..... Au..... <input type="checkbox"/> temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel Nombre d'heures par semaine : |

Veillez répondre aux questions suivantes sur papier libre en respectant l'ordre.
(reporter le n° de l'expérience professionnelle)

- 1°) Décrivez succinctement la structure (le domaine d'activité).
- 2°) Précisez votre positionnement à l'intérieur de la structure (joindre un organigramme et surlignez votre positionnement).
- 3°) Décrivez vos projets de santé publique (conception, élaboration, mise en œuvre, évaluation).
- 4°) Décrivez les études ou des recherches paramédicales initiées ou menées.
- 4°) En votre qualité d'encadrant·e, précisez votre positionnement hiérarchique ou fonctionnel, vos fonctions exactes ainsi que le nombre et les missions de l'équipe.
- 5°) Décrivez l'évaluation et/ou la formation professionnelle des personnels (méthodes, outils de gestion et de contrôle mis en place).

Joindre tout document attesté par l'employeur·euse décrivant la nature de vos fonctions pour chaque expérience professionnelle présentée.

5. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Conserver une copie de votre dossier car il ne vous sera pas restitué

Pièces à fournir obligatoirement dans tous les cas :

- Copie de la pièce d'identité.
- Curriculum vitae **à jour**, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien. Pour les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, indiquer tous les diplômes à partir du baccalauréat.

① Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France :

- Copie des diplômes avec le contenu des programmes suivis et indications des choix si options, et copie des notes.
- Liste des travaux de recherche, d'études, publication, communications que vous avez effectués (le cas échéant).
- Attestations des stages effectués pour l'obtention du diplôme (le cas échéant).

② Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger :

- L'attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC- NARIC (Centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes obtenus à l'étranger - www.ciep.fr/enic-naricfr/ - Tél. : 01.45.07.63.21)

OU

- L'attestation de niveau d'études délivrée jusqu'au 01/01/2008 par le rectorat de votre domicile.
- Photocopie de l'ensemble des diplômes présentés.
- Photocopie de la traduction officielle du ou des diplômes, effectuée par un·e traducteur·rice assermenté·e ou par les autorités officielles du pays d'origine.
- Photocopie des justificatifs de la durée officielle des études délivrée par l'établissement (relevés de notes, certificats de scolarité, plaquette de présentation du cursus ...).
- Photocopie de la traduction de ces justificatifs effectuée par un·e traducteur·rice assermenté·e ou par les autorités officielles du pays d'origine.

③ Vous demandez uniquement la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Certificats de travail ou copie des contrats de travail / ou état des services publics accomplis établi par l'employeur·euse.
- Fiche de poste détaillée, attestée et signée par l'employeur·euse précisant la nature des fonctions exercées.
- État horaire annuel de travail (récapitulatif annuel du nombre d'heures travaillées signé par l'employeur·euse) pour les emplois effectués à temps partiel ou de manière non continue (CDD, missions d'intérim).
- Organigramme de votre structure / société / service. Surlignez votre positionnement.
- Tout justificatif concernant une activité complémentaire en lien avec la spécialité envisagée (le cas échéant).

④ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ① et en ③. N'oubliez pas la·les fiche(s) de poste détaillée(s).

⑤ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ② et en ③. N'oubliez pas la·les fiche(s) de poste détaillée(s).

NB : dans tous les cas, vous pouvez joindre toutes autres pièces qui vous semblent utiles pour appuyer votre demande.